



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Communes forestières ont été entendues par le gouvernement !

La mobilisation des Communes forestières a porté ses fruits ! L'État abandonne la contribution supplémentaire de 30 millions d'euros demandée aux Communes forestières pour le budget de l'Office national des forêts (ONF).

Les Communes forestières saluent cette annonce de Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, confirmée par le Président de la République dans son discours de clôture du congrès des maires, le jeudi 18 Novembre dernier.

L'Etat demande aux communes, en contrepartie, des efforts pour développer les contrats d'approvisionnement des entreprises de la filière, qui connaissent des tensions d'approvisionnement significatives. Il s'agit pour nous de vendre préférentiellement, via l'ONF, aux entreprises locales qui utiliseront nos bois pour construire, pour chauffer. Les Communes Forestières vont travailler avec vous et l'ONF pour mettre au mieux ces contrats en place.

Les Communes forestières espèrent que cette annonce est aussi le point de départ d'une véritable refonte de la politique forestière, qui reconnaisse et prenne en compte les nombreuses contributions des communes pour la préservation du poumon vert de la France et un plus grand développement de la filière bois.

De nombreuses communes du département ont contribué à la démarche des Communes forestières en adoptant la motion refusant le transfert de charges de l'Etat vers les communes. C'est grâce à leur mobilisation et engagement que les Communes forestières ont obtenu ce retrait ! Une nouvelle fois la mobilisation des communes, à la base, par leurs délibérations, a été déterminante.

Les Communes forestières restent néanmoins vigilantes et unies pour que le régime forestier soit une réelle garantie de la gestion durable de nos espaces forestiers.

Le problème budgétaire de l'ONF n'est en rien réglé : l'ONF doit sortir de ses impasses budgétaires et structurelles. L'association s'y emploie en reprenant le dialogue avec l'ONF et l'État pour rénover le modèle économique de l'organisme.

Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Voir le site internet <https://www.communesforestieres-paca.org/>



Contact :

Communes forestières des Alpes de Haute-Provence
42 avenue Victor Hugo
04000 DIGNES-LES-BAINS

Contact presse : Laura CHANTOIN / Mobile 07 57 08 16 22 / laura.chantoin@communesforestieres.org

